

Investissement Start-Up

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Investissement Start-Up accompagne le déploiement des activités des start-up en contribuant au financement des investissements matériels et/ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'impulser de nouvelles actions permettant de passer à une phase d'accélération dans l'émergence et la croissance des jeunes pousses innovantes,
- d'accompagner les projets de start-up de la phase d'incubation à celle de déploiement, en passant par l'étape intermédiaire d'amorçage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises innovantes implantées en Nouvelle-Aquitaine, immatriculées depuis 5 ans au maximum.

Critères d'éligibilité

Ces entreprises doivent avoir pour objectif le développement de produit et/ou service basé sur une innovation technologique ou non technologique, dont le modèle d'affaires présente un risque et n'ayant pas encore distribué de bénéfices.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

L'aide finance les investissements matériels ou immatériels nécessaires au cycle d'exploitation de l'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, d'un prêt ou d'une avance remboursable.

Elle intervient à hauteur maximum de 50% du montant des dépenses éligibles retenues dans la limite de de 3 M€ (subvention, prêt, avance) sur la période globale d'éligibilité du bénéficiaire au régime d'aide.

Dans la limite des taux maximum autorisés, l'intensité de l'aide accordée est fonction :

- des besoins réels de l'entreprise,
- du degré d'innovation,
- de l'équipe,
- du montant des fonds propres mobilisés,
- du lien avec les filières stratégiques régionales,
- des perspectives de retombées économiques sur le territoire régional,
- des co-financements mobilisés...

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

L'entreprise doit remplir et renvoyer le dossier de demande par mail à : **startup-region@nouvelle-aquitaine.fr**.

Éléments à prévoir

Si la société est déjà créée, joindre à la demande :

- un extrait Kbis,
- la dernière liasse comptable et fiscale si vous avez déjà clôturé un exercice,
- et si disponibles et à jour : une présentation du projet / un business plan / un communiqué de presse / le prévisionnel financier détaillé.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr

Fichiers attachés

- [Demande d'aide régionale Start-up](#) (16/11/2021 - 0.27 Mo)

